

## AVIS PUBLIC

À TOUT INTÉRESSÉ

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL  
Conformément au règlement numéro 0665-2016

Prenez avis que le 19 février 2024, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande d'usage conditionnel suivante :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	MINI-ENTREPÔTS GRANBY INC.
2023-80007	<i>Numéros de cadastre :</i>	4 683 047 et 4 683 048 CQ
	<i>Adresses civiques :</i>	1740, rue Principale et 1716, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de permis de construction numéro 2023-2860 en vertu du Règlement sur les usages conditionnels vise la construction d'un projet d'ensemble commercial constitué de trois (3) bâtiments de mini-entrepôts d'un étage, contenant soixante (60) portes par bâtiment, pour une superficie au sol totale d'environ 3 009,3 mètres carrés.</p> <p>Le tout, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par M. Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, en date du 24 octobre 2023, portant le numéro de minute 11 013 et sous le numéro de dossier R4565. De plus, l'aménagement paysager projeté est montré sur le plan préparé par M. Bruno Desruisseaux, technologue en architecture, en date de novembre 2023, portant le numéro 2023-143.</p>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 2 février 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 2 février 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 2 février 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier